

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 06 DÉCEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le mardi Six du mois de Décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – M. Guy BACLET – M. Louis ANDRÉ – Mme Marguerite MURAT - M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO - M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE - M. Marcellin ZAMI - Mme Mévice VÉRITÉ- M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE - Mme Mégane BOURGUIGNON - Mme Yane BEZIAT - M. Jean-Claude CHRISTOPHE – M. Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS.

ETAIENT ABSENTS : Mme Liliane MONTOUT (excusée ; pouvoir donné à Mme Nina PAULON) - M. Josy LAQUITAINE (excusé; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) - Mme Sandra MOLIA (excusée; pouvoir donné à Mme Mégane BOURGUIGNON) - Mme Rebecca BELLEVAL (excusé; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) - M. David LUTIN (excusé; donne pouvoir à Mme Mévice VÉRITÉ) - M. Lucas ALBERI (excusé; pouvoir donné à M. Guy BACLET) - Mme Wennie MOLIA - Mme Nanouchka LOUIS - M. Jules FRAIR - Mme Sylvia HENRY - Mme Nadia CELINI - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Jocelyne VIROLAN - Mme Ghylaine JEANNE

.....
Date d'envoi de la convocation : 30 novembre 2022

Date d'affichage : 30 novembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 21

Absents : 14

Procurations : 6

Appelés à voter : 27

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Mévice VERITE

.....

**RAPPORT EGALITE
FEMMES/HOMMES ANNEE 2021**

CM-2022-7S-DRH-122

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-1-2 et D2311-16 ;

Vu le code de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment l'article 61 ;

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Considérant que le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes doit être présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, tel que joint en annexe, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2023.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le 20 DEC. 2022

Et publication ou notification le
27 DEC. 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 06 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Acte à classer**CM20227SDRH122**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-20T18-03-08.00 (MI242100638)

Identifiant unique de l'acte :

971-219711132-20221206-CM20227SDRH122-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : RAPPORT EGALITE FEMMES/HOMMES ANNEE 2022

Date de décision : 06/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnelsActe : CM-2022-7S-DRH-122.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : ASSEMBLEES

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/12/22 à 18:03

Par MOUTOUSSAMY LAURA

Transmis

Date 20/12/22 à 18:03

Par MOUTOUSSAMY LAURA

Accusé de réception

Date 20/12/22 à 18:26